



Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social

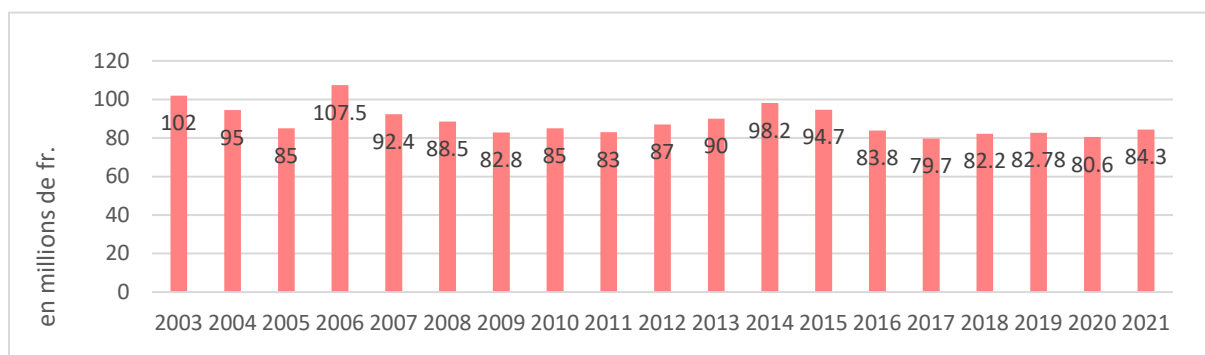
Effectuer un remaniement parcellaire, fournir un approvisionnement en eau et en électricité aux fermes de colonisation, construire des stabulations respectueuses des animaux pour les bovins, les porcs et la volaille ? Tout cela, et bien plus encore, est soutenu par la Confédération grâce aux améliorations structurelles. Ce soutien concerne en particulier la région de montagne et les régions périphériques. En 2021, près de 1200 nouveaux projets ont été approuvés représentant un volume d'investissement d'environ 610 millions de francs.

En 2021, la Confédération a versé un montant de 84,3 millions de francs sous forme de contributions pour les améliorations intégrales et autres améliorations foncières, les projets de développement régional PDR et les bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 101 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 611 millions de francs.

	Nombre de projets	Contribution fédérale approuvée 1000 fr.	Coût total 1 000 fr.
Étapes d'une amélioration intégrale	26	11 481	27 059
Autres améliorations foncières	408	48 752	193 728
Projets de développement régional PDR	6	7 085	33 077
Bâtiments ruraux	746	33 913	356 573
Total	1186	101 231	610 438

Nombre de projets approuvés, contributions et coûts totaux 2021

L'octroi de contributions non remboursables permet à la Confédération de soutenir diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Environ 85 % des contributions sont versées dans la région de collines et les régions de montagne. Les contributions requièrent une participation des cantons.

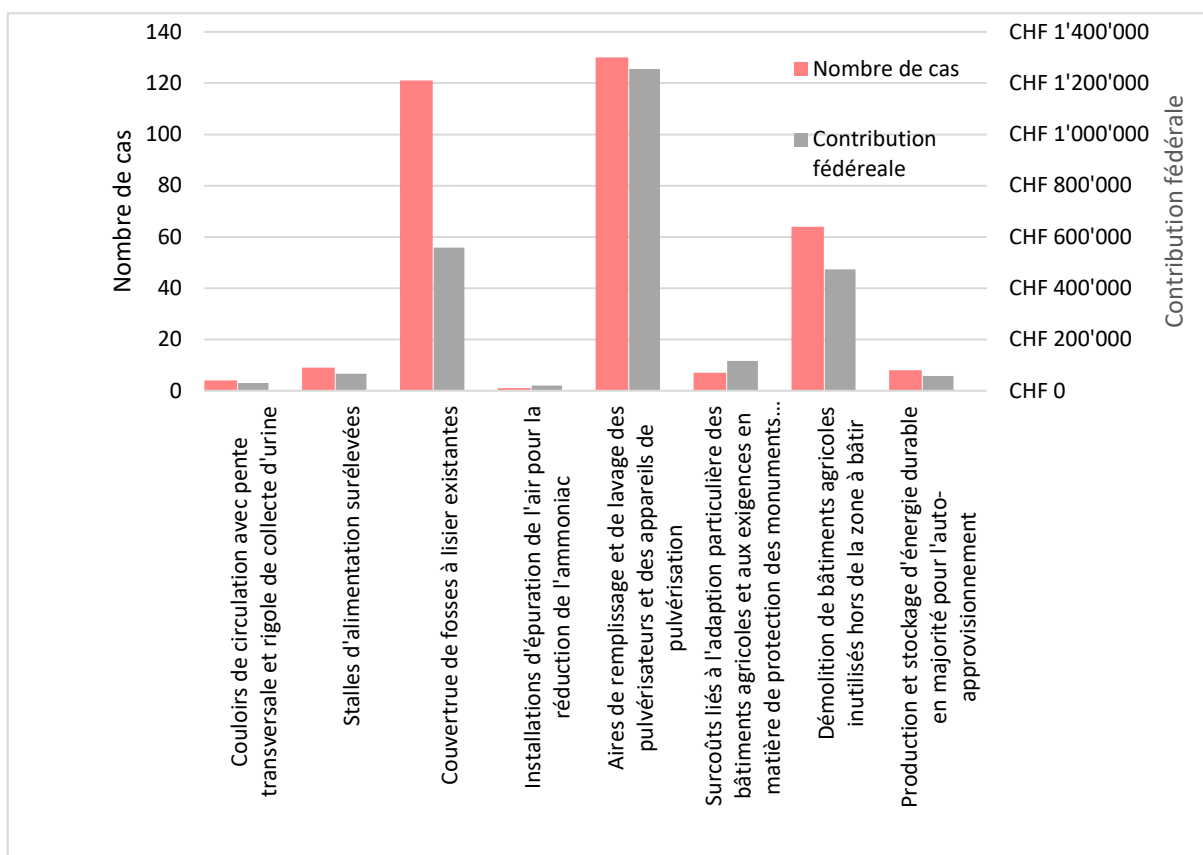


Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux de 2003 à 2021 (millions de francs)



Contributions pour des objectifs écologiques

En soutenant les exploitations agricoles, on vise non seulement des objectifs économiques, mais aussi des objectifs de bien-être animal et des objectifs environnementaux. Il s'agit notamment de mesures visant à réduire l'ammoniac, à prévenir les apports indésirables de produits phytosanitaires et à adapter les bâtiments aux exigences de la protection des monuments. Le démantèlement des bâtiments agricoles inutilisés et le stockage d'énergie durable en vue d'un approvisionnement majoritairement autonome complètent ce catalogue de mesures. La construction d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs représente la part la plus importante, avec 130 cas individuels. La couverture des fosses à lisier existantes arrive en deuxième position avec 121 cas. Dans 64 cas, le démantèlement de bâtiments agricoles inutilisés a été soutenu financièrement. Au total, des contributions fédérales de 2,58 millions de francs ont été approuvées en 2021 pour atteindre des objectifs écologiques.



Nombre de cas approuvés pour des mesures écologiques et montant des contributions fédérales approuvées en 2021

Crédits d'investissement : davantage de demandes, les volumes de crédits augmentent

Lorsqu'il s'agit de gros investissements, la Confédération peut aider des exploitations individuelles à assumer les frais de construction élevés en accordant des crédits d'investissement remboursables sans intérêts. Ces crédits permettent également de soutenir les mesures écologiques et sociales les plus diverses. Plus de 90 % des crédits sont destinés à la construction de bâtiments ruraux.

En 2021, les cantons ont accordé 1914 crédits d'investissements, soit un montant total de 337,2 millions de francs. En comparaison, on dénombrait 148 demandes de moins l'année précédente, pour un volume de crédits inférieur de 45,66 millions de francs. Cette hausse reflète l'importance croissante des crédits d'investissement en tant qu'instrument de financement. Des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis



pour des projets collectifs. La somme des crédits de construction accordés s'élève à 10,96 millions de francs.

	Nombre	millions de fr	Part %
Mesures individuelles	1765	295,61	87,67
Mesures collectives, sans crédits de construction	129	30,63	9,08
Crédits de construction	20	10,96	3,25
Total	1914	337,20	100 %

Crédits d'investissement accordés 2021

Encourager les infrastructures agricoles à l'aide de mesures individuelles

En 2021, les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale (env. 87,6 millions de francs) ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation (182,4 millions de francs au total). Le montant de l'aide initiale octroyée se situait au même niveau que lors des années précédentes, alors que les crédits d'investissement pour les bâtiments ruraux ont augmenté de 41,9 millions de francs. Les crédits d'investissement individuels sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,4 ans et contribuent ainsi à un désendettement rapide des exploitations agricoles.

Résoudre des problèmes complexes à l'aide de mesures collectives

En soutenant les exploitations agricoles, en plus des objectifs économiques, on vise aussi des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux pour les porcs et la volaille ou de mesures de réduction des émissions de gaz toxiques tels que l'ammoniac. En 2021, 110 projets, en tout, visant à la réalisation d'objectifs écologiques ont été cofinancés, pour un total de 1,46 million.

En 2021, 2,2 millions de francs du fonds fédéral affecté aux crédits d'investissement ont été réalloués au fonds destiné à l'aide aux exploitations. 3,5 millions de francs supplémentaires ont été alloués aux contributions aux améliorations structurelles. Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,55 milliards de francs.



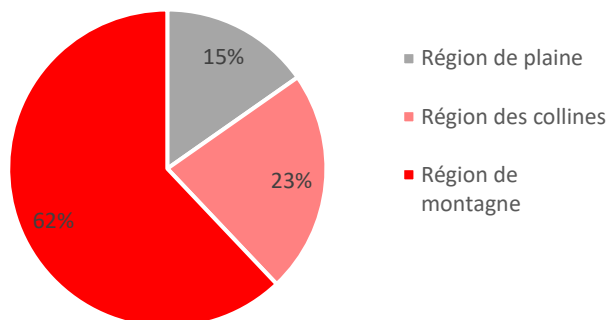
Contributions payées pour des projets, par mesure et par région en 2021

Mesures	Contributions			
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Améliorations foncières				
Améliorations intégrales				
Remaniements parcellaires	935 041	60 860	468 545	1 464 446
Construction de chemins dans le cadre d'améliorations	1 215 701	950 656	7 811 809	9 978 166
Autres mesures d'infrastructure	341 759	74 834	209 309	625 901
Total Améliorations intégrales	2 492 500	1 086 350	8 489 663	12 068 513
Autres améliorations foncières				
Autres constructions de chemins	3 195 153	3 597 876	13 208 750	20 001 779
Autres installations de transport	0	0	121 991	121 991
Mesures concernant le régime hydrique du sol	2 350 003	956 203	966 908	4 273 114
Adductions d'eau	20 540	2 197 432	6 768 045	8 986 017
Raccordements au réseau électrique	83 829	26 036	440 384	550 249
Réfection et préservation de différents objets ¹	161 858	593 208	1 930 922	2 685 988
Documentation	297 332	59 790	254 330	611 452
Remise en état périodique	1 400 490	1 561 133	1 377 440	4 339 063
Total	7 509 205	8 991 678	25 068 770	41 569 653
Total améliorations foncières	10 001 705	10 078 028	33 558 433	53 638 166
PDR				
Projets de développement rural	1 906 812	40 506	2 174 073	4 121 391
Total PDR	1 906 812	40 506	2 174 073	4 121 391
Bâtiments ruraux				
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	314 660	8 103 065	11 701 870	20 119 595
Mesures pour des objectifs environnementaux	651 463	220 434	34 529	906 426
Bâtiments d'alpages	0	0	2 421 912	2 421 912
Petites entreprises artisanales	0	0	980 000	980 000
Initiative coll. pour réduire les coûts de production	0	0	21 210	21 210
Équipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles	0	659 400	1 429 500	2 088 900
Total bâtiments ruraux	966 123	8 982 899	16 589 021	26 538 043
Total général	12 874 640	19 101 433	52 321 527	84 297 600

¹ y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

Contributions payées par région





Crédits d'investissements accordés en 2021 (en millions de fr.) par catégorie de mesures, sans les crédits de construction

	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Aide initiale	34,55	26,18	26,64	87,71
Achat de l'exploitation par le fermier	4,53	2,19	0,79	7,50
Bâtiments d'habitation	14,20	11,23	15,96	41,38
Bâtiments d'exploitation ¹	61,41	46,89	39,52	147,82
Diversification	2,00	1,40	1,84	5,24
Mesures collectives ²	4,37	13,99	7,94	26,30
Autres constructions rurales ³	2,22	0,08	4,97	7,27
Améliorations foncières	0,58	0,89	1,31	2,78
PDR	0	0	0	0
Total	123,84	102,84	98,97	326
	38,03	31,58	30,39	100

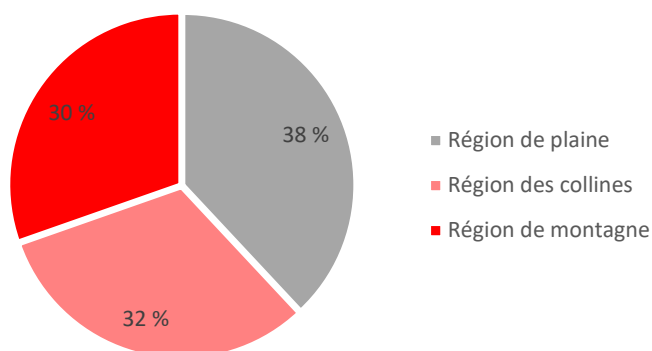
¹ Bâtiment d'exploitation, porcherie, poulailler, bâtiment d'alpage

² Installations pour l'horticulture productrice, installations pour la pêche indigène et la pisciculture

³ Achat collectif de machines et d'équipements. Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes, équipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles régionaux.

Source : OFAG

Crédits d'investissements par région





Mesures d'accompagnement social

Les conversions de dettes permettent de soulager financièrement les exploitations agricoles. Lorsque le crédit existant est remplacé par un nouveau prêt à un taux plus faible, la charge des intérêts tombe en partie, mais le prêt doit, lui, tout de même être remboursé. Pour aider les exploitations confrontées à ces difficultés, la Confédération a octroyé l'année dernière plus de 24 millions de francs de prêts au titre de l'aide aux exploitations dans 130 cas.

La Confédération et les cantons peuvent prêter main forte aux exploitants et exploitantes agricoles sous la forme de prêts sans intérêts, permettant de remplacer un prêt existant ou de simplifier la cessation d'activité de l'exploitation. Pour que l'exploitation puisse bénéficier de cette mesure, il ne faut pas que les difficultés financières qu'elle traverse lui soient imputables. L'aide aux exploitations fonctionne comme une mesure de désendettement individuelle indirecte.

En 2021, la Confédération a accordé des prêts à titre d'aide aux exploitations dans 133 cas pour un montant total de 24,48 millions de francs. Le prêt moyen était de 184 044 francs et a été remboursé dans un délai de 13,9 ans. En comparaison, on dénombrait 109 cas l'année précédente, pour un volume de crédits de 19,7 millions de francs au total.

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	89	18,27
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	43	6,18
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,03
Total	133	24,48

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2021

En 2021, 2,2 millions de francs du fonds destiné aux aides à l'investissement ont été réalloués au fonds affecté à l'aide aux exploitations. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux prêts. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élèvent à 233,5 millions de francs, parts cantonales comprises. ◆

Texte : Samuel Reusser, OFAG, samuel.reusser@blw.admin.ch

Chiffres : Michael Niggli, OFAG, michael.niggli@blw.admin.ch

Michael Haslebacher, OFAG, michael.haslebacher@blw.admin.ch